

La vaccination des élèves de 6^e année en C.-B. Grade 6 Immunizations in B.C.

Au Canada, au cours des 50 dernières années, l'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies que toute autre mesure sanitaire. Les vaccins sont le moyen le plus sûr de protéger votre enfant contre plusieurs maladies et leurs complications. Faire vacciner son enfant, c'est aussi protéger les autres.

Les vaccins contre l'hépatite B, la varicelle et le virus du papillome humain (VPH) sont offerts à tous les élèves de 6^e année.

Il est important de garder un registre de tous les vaccins administrés à votre enfant et de vous assurer qu'il reçoit toutes les doses des vaccins infantiles recommandés auxquelles il a droit. Si vous avez des questions, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé ou consultez www.immunizebc.ca.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B?

Le vaccin contre l'hépatite B protège contre le virus de l'hépatite B. La plupart des enfants de la 6^e année auront déjà reçu le vaccin contre l'hépatite B à un plus jeune âge et n'ont pas besoin de doses supplémentaires. Les enfants qui n'ont pas été vaccinés recevront 2 doses du vaccin à 6 mois d'intervalle. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 25a Le vaccin contre l'hépatite B](#).

Qu'est-ce que l'infection au virus de l'hépatite B?

L'hépatite B est causée par un virus qui s'attaque au foie. Elle peut causer de graves problèmes de santé, dont des lésions permanentes au foie (cirrhose). C'est également l'une des principales causes du cancer du foie, qui peut être mortel.

Le virus de l'hépatite B se transmet par le contact avec le sang ou les fluides corporels, ce qui peut se produire si l'on se fait égratigner par l'aiguille d'une seringue usagée, éclabousser par du sang infecté provenant de la bouche, du nez ou des yeux, mordre par une personne infectée, si l'on partage des articles contaminés par du sang comme une brosse à dents, de la soie dentaire ou un rasoir, ou si l'on a un rapport sexuel. Il ne se propage pas par un simple contact comme prendre quelqu'un dans ses bras ou l'embrasser ni par un éternuement ou de la toux.

Qu'est-ce que le vaccin contre la varicelle?

Le vaccin contre la varicelle protège contre la varicelle et ses complications. La plupart des enfants en 6^e année devraient

déjà avoir reçu deux doses quelques années auparavant et n'ont plus besoin de nouvelles doses. Les enfants qui n'ont jamais été vaccinés devraient recevoir 2 doses à au moins 3 mois d'intervalle. Si votre enfant a eu la varicelle avant l'âge d'un an, il devrait quand même être vacciné, car il peut ne pas avoir acquis une immunité durable et risque de la contracter de nouveau. Il n'a pas besoin du vaccin s'il a eu la varicelle ou le zona, ce qui doit avoir été confirmé par un test de laboratoire, à l'âge d'un an ou plus. Pour de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 44b Le vaccin contre la varicelle](#).

Qu'est-ce que la varicelle?

La varicelle est une infection causée par le virus varicelle-zona. L'infection peut être plus grave chez les nouveau-nés, les adolescents, les adultes, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Les complications de la varicelle comprennent la pneumonie (infection des poumons), l'encéphalite (inflammation du cerveau) et les infections bactériennes de la peau. L'encéphalite peut entraîner des convulsions, la surdité ou des lésions cérébrales. Environ un adulte sur 3 000 qui contracte la varicelle en meurt.

Le virus se propage par voie aérienne par la toux et les éternuements ou le contact avec le liquide des cloques de varicelle. Il peut aussi se propager par le contact avec la salive d'une personne infectée, par exemple en partageant de la nourriture, des boissons ou des cigarettes, ou par le baiser.

Qu'est-ce que le vaccin contre le VPH?

Ce vaccin protège contre 9 types de VPH qui causent différents cancers et verrues génitales. Il protège contre 7 types de VPH qui causent environ 90 percent des cancers du col de l'utérus et plusieurs autres cancers, dont ceux du vagin, de la vulve, de l'anus, du pénis, de la bouche et de la gorge, ainsi que contre 2 types qui causent environ 90 percent des cas de verrues génitales. Il se présente sous la forme de 2 doses administrées à au moins 6 mois d'intervalle. Pour de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 101b Les vaccins contre les virus du papillome humain \(VPH\)](#).

Qu'est-ce que le VPH et qui peut le contracter?

Le VPH est l'une des infections transmissibles sexuellement les plus fréquentes. Trois personnes sexuellement actives sur quatre le contracteront à un moment donné. Toute personne prenant part à tout type d'activité sexuelle impliquant un

contact oral, génital ou anal est susceptible de le contracter. Il est possible d'être infecté sans avoir de rapports sexuels.

Chiffres annuels approximatifs pour la C.-B. :

- 200 femmes contractent le cancer du col utérin et 50 d'entre elles en meurent
- 6000 femmes subissent des changements précancéreux dans leur col
- 110 personnes contractent le cancer de l'anus et 20 d'entre elles en meurent
- 5500 personnes contractent des verrues génitales

On est mieux protégé en recevant le vaccin avant d'être sexuellement actif. Il prévient presque 100 percent des cas de cancer du col de l'utérus et de 90 à 100 percent des cas de verrues génitales causées par les types de VPH couverts par le vaccin.

Quelles sont les réactions possibles à ces vaccins?

Les réactions les plus courantes sont de la douleur, de la rougeur et des enflures au point d'injection. Des maux de tête, de la fièvre et de la fatigue peuvent également survenir. Une éruption cutanée qui rappelle la varicelle, mais avec moins de taches, peut se produire jusqu'à 2 semaines après la vaccination. Elle se manifeste généralement par quelques petites cloques près du point d'injection. Elles apparaissent parfois sur d'autres parties du corps. Très rarement, une personne qui souffre d'une éruption cutanée après avoir reçu le vaccin peut transmettre le virus de cette maladie. Pour éviter la transmission, il faut couvrir l'éruption jusqu'à ce que les cloques soient sèches et recouvertes d'une croûte.

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale. Les symptômes peuvent se présenter sous la forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Dans ce cas, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service des urgences le plus proche. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique, appelez le **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Il est important de signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin?

Le vaccin n'est pas recommandé aux personnes suivantes :

- Celles qui ont déjà eu une réaction allergique qui aurait pu être fatale à une dose antérieure ou à une de ses composantes, dont les levures (vaccins contre l'hépatite B et le VPH), le latex (dans certains vaccins contre l'hépatite B), la néomycine et la gélatine (dans certains vaccins contre la varicelle)
- Celles dont le système immunitaire est affaibli par la maladie ou un traitement médical (dans le cas du vaccin contre la varicelle)
- Celles qui ont reçu une transfusion ou d'autres produits sanguins pourraient devoir attendre jusqu'à 11 mois avant de se faire administrer le vaccin contre la varicelle, selon le produit reçu
- Celles qui souffrent d'une tuberculose active non traitée (dans le cas du vaccin contre la varicelle)
- Les femmes enceintes (dans le cas du vaccin contre la varicelle ou le VPH)

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.